



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°013-2025

SEANCE DU : 20 mars 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCACTION**

Date : 20/03/2025

Affichée le : 13/03/2025

Transmise le : 13/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 21

Votants : 22

Pouvoirs : 1

Absents : 4

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Paola DE SANTIS ..... pouvoir à Céline CAUDRON

**Absents non représentés :** Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Hervé WEIFFENBACH

### Budget assainissement (M49) – approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 (M49), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Pour extrait certifié conforme, le 21 mars 2025

Le Maire,

Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250321-0132025-DE